

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 6

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a suspendu le présent papier dans sa chambre d'étude comme un monument propre à l'honorer. »

« Le G. D. Alexandre a lu si mal et avec si peu d'attention qu'on a été réduit à le faire épeler comme un enfant de 8 ans. Aucun zèle, aucune application, aucun vrai désir d'apprendre. Ce second monument est suspendu comme preuve. »

Voici un dialogue entre le grand-duc et son précepteur, au sujet d'un morceau de pain, le 4 mai 1791.

Le G. Duc. J'ai grand faim ; je me suis promené fort loin ; quand pourrai-je manger mon pain ?

Le Précepteur. Ce n'est pas encore temps. Prenez votre cahier d'arithmétique et continuez les opérations interrompues.

Le G. Duc. Et mon pain ?

Le Précepteur. Faites ce que je vous dis.

Le G. Duc. J'ai grand appétit. Quand mangeraï-je mon pain ?

Le Précepteur. Vous n'avez pas fini ce qui vous reste à faire ; finissons.

Le G. Duc. Mais il est déjà tard. J'ai bien faim.

Le Précepteur. Je vous ai déjà dit de finir ce dialogue.

Le G. Duc. Aurai-je bientôt mon pain ?

Le Précepteur. Pour la dernière fois, finissons. Vous n'aurez votre pain qu'après la leçon.

Le G. Duc. Eh bien, je ne ferai plus rien que ce que vous m'aurez strictement ordonné. Cela ôte le courage.

Le Précepteur. Il est vrai que l'objet en vaut la peine.

Le G. Duc. Voilà. Quand vous me priez de lire quelque livre dans mes heures de relâche, je le fais toujours, quand même cela ne m'amuse guère. Je ne ferai plus rien de pareil à l'avenir.

Le Précepteur. Que voulez-vous que j'y fasse ? Voici deux proverbes : *Il ne faut pas disputer des goûts. On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif.*

Le G. Duc. J'ai perdu mon temps : 1^o en ne mangeant pas mon pain ; 2^o en prenant sur mes heures de récréation pour lire les ouvrages ennuyeux que vous m'avez indiqués. A l'avenir je lirai des comédies.

Le Précepteur. C'est bien là cracher en l'air pour le recevoir sur le nez. Vous lirez ce qu'on vous permettra de lire. Après tout, si vous voulez être un zéro, vous le serez sans peine.

Le G. Duc. Puisque vous ne voulez point me faire de plaisir, pourquoi vous en ferais-je ?

Le Précepteur. Il me paraît que vous êtes de mauvaise humeur. En vérité, c'est à bon marché. Au surplus, il ne serait pas mal d'écrire ce dialogue. Voyons, écrivez.

Dès l'âge de 16 ans, le G. D. Alexandre fut marié à une princesse de Bade-Baden, de laquelle il n'eut

pas d'enfant. Les deux billets suivants datent de cette époque (1794).

« La raison pour laquelle je vous ai fait avertir, monsieur de la Harpe, est qu'il y a un concert d'amateurs aujourd'hui dans l'Hermitage, et que ma femme devant chanter elle doit prendre une répétition avec quelques dames, ainsi il faudra que j'y assiste. Pour l'après-dîner je crois guère que nous en ayons le temps ; ainsi le mieux serait de ne pas venir. »

« Mon cher monsieur de la Harpe, je vous demande un million de pardons, je suis obligé encore aujourd'hui de vous faire faubon. J'espère que vous l'excuserez, car cela provient de ce que ma femme ne se porte pas trop bien et qu'elle a été obligée de prendre médecine, et je ne voudrais pas la quitter ; je vous prie à une autre fois. Je compte d'autant plus sur votre indulgence que vous êtes aussi un homme marié par conséquent connaissez les soins qu'il faut avoir pour sa femme. »

Si occupé qu'il fut de ses fonctions pédagogiques, de la Harpe n'oubliait point sa patrie. Il était constamment préoccupé du sort de ses concitoyens. Pendant plusieurs années, surtout à partir de 1789, il déploya une activité prodigieuse pour affranchir la Suisse du joug aristocratique et soustraire le pays de Vaud à la domination bernoise.

Depuis son retour en Suisse, de la Harpe ne cessa de se rendre utile à son pays. Lorsque la fortune eut déserté les drapeaux de la France, les gouvernements oligarchiques de la Suisse concurent l'espoir de rétablir l'état de choses qu'ils n'avaient cessé de regretter. D'un autre côté, on vit la neutralité de la Suisse violée et les Autrichiens entrer chez nous. Navré en face de tant d'humiliation pour sa patrie, de la Harpe s'empressa de solliciter la protection de son ancien élève, demande qui eut un plein succès.

L'empereur ne se souvint plus, paraît-il, de la menace qu'il fit à son précepteur un matin que celui-ci lui avait aspergé le visage avec de l'eau froide pour le faire lever à l'heure fixée.

L'élève, irrité de ce procédé, s'était écrié : *Attendez ! quand je serai le maître, j'irai prendre la Suisse !*

Dans nos campagnes, le paysan qui vend sa vache ou son cheval veut savoir comment l'animal se trouvera chez son nouveau maître, et nous lui avons souvent entendu dire avec un désintérêtissement qui l'honneur : « Tel ou tel n'aura pas ma bête, même quand il m'en ferait un bon prix ; je ne veux pas la sentir en de mauvaises mains. »

Ce trait de douceur et d'humanité fait un singulier contraste avec la conduite de certaines communautés qui ont à placer des enfants abandonnés. Souvent on se passe de renseignements et l'on adjuge le malheureux à des gens inconnus, venus de loin, à la suite d'un avis de la *Feuille officielle*.

D'autres fois, malgré des renseignements trop certains, on confie les pauvres êtres à des amateurs peu dignes, mais qui se contentent d'une rétribution moindre : la commune a besoin d'économie.

Ce que produit ordinairement une telle éducation, nul ne l'ignore. On forme ainsi d'excellents sujets, qui plus tard, par une juste reconnaissance, ne manqueront pas de renvoyer tout une nouvelle nichée à héberger et à entretenir.

Dernièrement la *Revue* a publié sur ce sujet des considérations qui méritent à tous égards l'attention publique. Mais ce n'est pas assez d'agir sur l'opinion ; l'Etat doit-il continuer à se désintéresser, et cette question ne serait-elle pas digne de figurer dans le programme du nouveau Grand Conseil que nous élirons dans quelques semaines ?

Lausanne, le 4 février 1873.

Monsieur le rédacteur,

Un fait assez curieux s'est produit dernièrement dans notre ville, qui semblerait donner un triste témoignage de l'inconstance, pour ne pas dire de l'inconséquence des Lausannois.

Mme Cellini venait de terminer une série de dix conférences où le public avait entrée libre.

Dès le début, la salle de l'hôtel de ville fut trop petite pour contenir les nombreux auditeurs suspendus aux lèvres de l'éloquente étrangère. On y arrivait une heure avant l'heure pour trouver place, on s'y cognait, on remplissait les couloirs de chaises, et, sur les portes, se pressaient de nombreux auditeurs derrière lesquels d'autres encore, perchés sur des banquettes, et maugréant contre l'exiguité de la salle, cherchaient en vain à saisir quelques fragments de ces phrases, si bien moulées, que Mme Cellini lançaient à son auditoire enthousiaste.

Ces dix conférences terminées, Mme Cellini, encouragée par un accueil aussi empressé, et par l'assiduité de ses admirateurs, pensa leur faire grand plaisir en annonçant trois conférences *payantes*.

Les prix des billets étaient fixés à 1 fr. pour les premières places, et 50 centimes pour les secondes.

La première conférence, nous dit-on, réunit à peine une quinzaine de personnes avec lesquelles Mme Cellini, passablement navrée, — on peut le supposer, — se borna à une conversation familière.

Il va sans dire qu'après un pareil résultat elle ne crut pas devoir continuer.

Qu'était devenue cette foule empressée ? Où étaient maintenant ces dames si assidues, tous ces auditeurs enfin dont les chauds applaudissements couronnaient chaque conférence ?.....

That is the question.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

Les Egyptiens

sur les bords du Léman.

I

Introduction. — A l'époque de cette histoire, le pays de Vaud était partagé entre plusieurs princes souverains. L'évêque de Lausanne n'était pas seigneur temporel de toute la ville de ce nom, mais du quartier de la Cité seulement. Au dehors, sa principauté comprenait Avenches, Villarzel, Lucens, Curtilles ; les quatre paroisses de Lavaux, savoir : Lutry, Cully, Saint-Saphorin, Corsier et une partie de Vevey, jusqu'au torrent appelé la Veveyse. Il possédait, en outre, Bulle.

Les cantons de Berne et de Fribourg avaient en commun les bailliages d'Echallens, d'Orbe, de Grandson et de Morat.

Les mandements d'Aigle, de Bex, d'Ollon et des Ormonts avaient été cédés aux Bernois.

Rougemont et Oron relevaient du comté de Gruyères, Etat indépendant.

La ville de Lausanne, proprement dite, était une ville libre, régie par ses propres lois et qui avait même quelque part à la souveraineté sur les terres de l'évêque.

Enfin, le duc de Savoie dominait sur tout le reste, et il avait, de plus, quelques portions du canton de Fribourg, outre le pays de Gex.

Ce prince gouvernait sa baronnie de Vaud par l'entremise d'un lieutenant portant le titre de grand-bailli de Vaud. Mais le souverain ne pouvait prendre aucune décision importante sans l'assemblée des *Etats* du pays. Cette assemblée était composée du clergé, des seigneurs, vassaux du duc, et des députés de 14 villes ou bourgs, savoir : Moudon, capitale, Rue, Chatel-Saint-Denis, Romont, Payerne, Grandcour, Cu-drefin, Estavayer-le-Lac, Yverdon, Sainte-Croix, Les Clées, Cossonay, Morges et Nyon.

Quant au gouvernement spirituel de l'évêque, son diocèse comprenait le pays de Vaud depuis le ruisseau de l'Aubonne jusqu'à Villeneuve, Jougné et Longueville en Franche-Comté, les principautés de Neuchâtel, Vallengin, Bienna, une partie des cantons de Soleure, de Berne et de Fribourg. Ce grand diocèse était borné par les évêchés de Genève, de Besançon, de Bâle, de Constance et de Sion.

Le trône pontifical était occupé par Clément VII et le trône impérial par Charles-Quint. François Ier régnait en France et Charles III en Savoie. Enfin, les Suisses avaient formé depuis 14 ans la confédération des treize cantons.

La rencontre imprévue.

Dans les premiers mois de l'année 1529, et par un beau jour de printemps, on vit sortir de Lausanne un jeune cavalier de bonne mine, mis avec élégance, et monté sur un fringant coursier. Il se dirigeait du côté de Genève, et les armes qu'il portait annonçaient que, dans ces temps de troubles et de dissensions, les routes n'étaient pas parfaitement sûres. Le soleil commençait à paraître à l'Orient, et ses rayons, s'élançant du sommet des montagnes, formaient sur le lac une traînée de lumière. Depuis les environs de la ville, la vue embrassait tout le bassin du Léman ; et, sur la droite, le pays de Vaud se présentait à l'œil comme un jardin délicieux qui semblait devoir être le séjour de la paix et de la félicité. Les idées de notre voyageur n'étaient pas, malgré son jeune âge, tout à fait en harmonie avec le calme de la nature. On lisait dans ses yeux, dans l'expression de sa physionomie, qu'une peine secrète l'agitait douloureusement et troubloit son repos.

Chemin faisant, il se livrait à des réflexions relatives aux croyances religieuses ; un motif puissant et secret plaide dans son cœur en faveur de la réformation. Lorsqu'il réfléchissait à ce motif entraînant (et il y réfléchissait souvent), il pressait son cheval pour arriver plus vite à Genève, où devait se terminer sa promenade. Non-seulement il lui tardait de remplir la mission dont il était chargé pour cette ville, mais encore il espérait qu'il pourrait y voir peut-être, ne fût-ce qu'un moment, l'ange de douceur et de beauté qui l'occupait sans cesse et dont un destin cruel semblait vouloir